

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMBÉRY, le 8 juillet 2026

## AGRICULTURE

Le Département signe son nouveau contrat de filière lait cru avec ses partenaires et les bénéficiaires savoyards.

Après un premier contrat lait cru, le Département de la Savoie renouvelle son soutien à cette filière afin de relever un grand défi : celui d'une agriculture d'excellence, vivable et rémunératrice, qui s'adapte au changement climatique, qui opère une transition agroécologique et qui répond aux attentes de la société et des consommateurs. Ces 6 dernières années, 9 M€ d'aides bi-départementales (Savoie et Haute-Savoie) ont été apportés aux exploitants et aux organismes partenaires pour des projets représentant plus de 30 M€ de dépenses. Le nouveau contrat représentera 1,5 M€ annuels dont la moitié financée par le Département de la Savoie avec un périmètre élargi aux éleveurs ovins lait en plus des bovins et caprins.

La nouvelle politique agricole du Département, adoptée en juin 2024, vise à accompagner les acteurs qui œuvrent chaque jour sur le terrain dans les défis d'aujourd'hui et de demain. En plus des 11 contrats de filière, elle intègre 3 contrats thématiques et transversaux : pastoralisme, foncier et lait cru. Pour ce dernier, les partenaires ouvrent un nouveau chapitre permettant de soutenir financièrement les projets structurants de modernisation et d'adaptation des pratiques. L'objectif final étant de maintenir une production sous signe de qualité avec en tête les 8 fromages AOP et IGP des Savoie.

### Dans la continuité du précédent contrat

Le nouveau contrat de filière de lait cru s'inscrit, comme pour le précédent, dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale. Il porte sur 2 axes précis :

- la durabilité pour faire face aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux
- la différenciation pour valoriser davantage le terroir et l'image positive associée aux savoir-faire.

Les actions soutenues pourront ainsi porter sur le volet production et transformation, la recherche et développement, la sécurisation sanitaire du lait cru, l'adaptation au changement climatique, la sélection génétique, la préservation des prairies, le développement des ferments spécifiques et la valorisation des produits.

### Qui sont les signataires ?

Outre le Département de la Savoie, ce contrat regroupe les structures signataires qui en coordonnent les actions à savoir l'Interprofession laitière des Savoie (ILS), l'association des fromages traditionnels des Alpes savoyardes (AFTAIP) et la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc.

Il rassemble aussi tous les organismes qui œuvrent pour cette filière : le centre de ressources pour l'agriculture de qualité et de montagne (CERAQ), l'organisme des sélection des races alpines réunies (OSRAR), l'Association d'éleveurs Cap Tarentaise, l'association de sauvegarde de la Chèvre des Savoie (ASCS), le syndicat caprin des Savoie, la fédération des coopératives laitières des Savoie (FDCL), la coopérative des éleveurs des Savoie, le syndicat départemental des éleveurs de moutons de Savoie, le groupement de défense sanitaire des Savoie et les organismes de défense et de gestion des fromages sous signes de qualité.

### REPÈRES



#### La filière laitière (bovins, caprins, ovins) en Savoie en chiffres :

- Première activité agricole avec près de 50 % du chiffre d'affaires
- 674 exploitations
- 16 coopératives laitières
- 123 640 tonnes de lait transformées en fromages
- 80 % de la production de lait transformée en fromages AOP et IGP

